



Date : 23.06.2016

Nombre de pages : 12

Fichier : CRCM2016.06.16

Rédigé par : Véronique GERGAUD / Bertrand MERRET

Validé par : Bertrand MERRET

L'an deux mille seize, le 16 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 9 juin deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.

**Etaient présents :**

M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, M. MAISONNEUVE, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoint au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. UTARD, M. MORIN, Mme BAUDOUIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.

**Etaient absents excusés :**

Mme DUCHESNE ayant donné son pouvoir à Mme CHARLOT,  
Mme MATHIEU ayant donné son pouvoir à M. BESNARD,  
M. LE MIGNANT ayant donné son pouvoir à M. MOREL,  
M. LÉONARDI ayant donné son pouvoir à Mme MARTIN.

*Monsieur PAILLARD Gontran a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.*

Diffusion : Le Conseil Municipal et les chefs de services.

## DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Travaux d'extension du manège de l'Etrier vitréen – Lot 1 : gros œuvre	Marché passé avec la SARL SALMON de Domalain (35) pour un montant de 21 180.89€ HT dans un délai global maximum de 3 mois.  La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux d'extension du manège de l'Etrier vitréen – Lot 2 : charpente, bardage et couverture	Marché passé avec l'entreprise TOURNEUX de Vitré (35) pour un montant de 48 617.86€ HT dans un délai global maximum de 3 mois La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux d'extension du manège de l'Etrier vitréen – Lot 3 : électricité	Lot déclaré infructueux.
1.1	Marchés publics – Travaux d'extension du manège de l'Etrier vitréen – Lot 4 : plomberie	Lot déclaré infructueux.
1.1	Marchés publics – Fourniture de matériel d'éclairage public – programme de renouvellement 2016	Marché passé avec l'entreprise TABUR de Rennes (35) pour un montant de 133 499.22€ HT.  La signature du marché interviendra à l'issue du délai de

		recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Mise en place d'un système de vidéo protection dans et autour du parking du PEM – Lot 2 : Fourniture d'éléments de réseau informatique	<p>Marché passé avec la Société ORANGE, Agence de Rennes (35) pour un montant de 9 073.68€ HT.</p> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics – Réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 1 – Avenant 1	<p>Avenant N°1 au marché n° 2016/013 passé avec la Société BM TEXIER, de Brie (35) prenant en compte la nécessité de modifier les prestations concernant les réseaux EP et EU.</p> <p>L'avenant est conclu pour un montant en plus-value de 6 008.56€ HT portant le montant du marché à 167 379.79€ HT.</p>
1.1	Marchés publics – Construction d'un parking de 607 places sur plusieurs niveaux dans le cadre de l'aménagement d'un pôle d'échange Multimodal – Avenant 4	<p>Avenant N°4 au marché n° 2014/040 passé avec la Société Eiffage Constructions Ille-et-Vilaine prenant en compte les modifications ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification accès sortie : + 3 244.61€ HT</li> <li>- Modification serrurerie : - 148.89€ HT</li> <li>- Réfection défaut esthétique dalle : - 35 000.00€ HT</li> <li>- Gestion des contrôles d'accès : + 88 599.13€ HT</li> </ul> <p>L'avenant est conclu pour un montant en plus-value de 56 694.85€ HT portant le montant du marché à 9 975 002.43€ HT.</p>
1.1	Marchés publics – Réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 14 – Avenant 1	<p>Avenant N°1 au marché n° 2016/026 passé avec la Société PERRINEL, d'Argentré du Plessis (35) prenant en compte la nécessité de modifier les prestations concernant le remplacement PC par dalles électriques plafonniers.</p> <p>L'avenant est conclu pour un montant en plus-value de 406.90€ HT portant le montant du marché à 69 018.07€ HT.</p>
1.1	Marchés publics – Travaux de réaménagement à l'Office de Tourisme de Vitré – Lot 1 : climatisation, plomberie, sanitaires	<p>Marché passé avec l'entreprise HUET de Balazé (35) pour un montant de 30 957.34€ HT.</p> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics – Travaux de réaménagement à l'Office de Tourisme de Vitré – Lot 1 : climatisation, plomberie, sanitaires	<p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel. Marché passé avec l'entreprise HAMEL situé à Les Loges Marchis (50) pour un montant de 11 452.01€ HT.</p> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
5.8	Décision d'ester en justice – Requête en annulation contre le PC accordé à M.et Mme	Défense des intérêts de la commune par le Cabinet Jean-Paul MARTIN, 8 Bd de la tour d'Auvergne à

	ROYER, rue Anatole le Braz.	Rennes.
5.8	Décision d'ester en justice – Mise à nu d'une canalisation suite aux travaux menés par la Société A-K – Référé d'expertise	Défense des intérêts de la commune par le Cabinet Jean-Paul MARTIN, 8 Bd de la tour d'Auvergne à Rennes.
5.8	Décision d'ester en justice – Requête de M. BAGLIONE contre le refus de permis de construire pour un projet situé 19 rue du Pré-Clos	Défense des intérêts de la commune par le Cabinet Jean-Paul MARTIN, 8 Bd de la tour d'Auvergne à Rennes.
7.10	Finances locales – Divers – Centre Culturel – Régie de recettes pour l'encaissement des produits de la cafétéria du Centre Culturel. Modification des prix de vente des produits	<p>Article 1 : le prix de vente au public des produits de la cafétéria est fixé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Café, thé, chocolat (entre 10cl et 17 cl) : 0.50€</li> <li>- Eau en bouteille (50 cl), soda, eau gazeuse, jus de fruits (entre 20 et 25 cl) : 1.00€</li> <li>- Bière pression et bouteille, cidre (25 cl) – sur autorisation préfectorale : 2.00€</li> </ul> <p>Article 2 : les autres articles restent sans changement.</p>
7.10	Finances locales – Divers – PEM – Régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement automobile sur le parking du Pôle d'Echange Multimodal	<p>Création d'une régie de recettes auprès du service de gestion du Pôle d'Echange Multimodal de la Ville de Vitré en vue de l'encaissement des droits de stationnement automobile sur le parking du PEM. Cette régie est installée au Point Formalités et fonctionnera à compter du 25.08.2016.</p> <p>La régie encaissera les droits de stationnement automobile et les cartes d'abonnement mensuelles et annuelles, par chèque, numéraire et paiement par terminaux de carte bancaire.</p> <p>Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3000€. Le montant du fonds de caisse est fixé à 100€. Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et à chaque fin de mois, ainsi que la totalité des justificatifs des opérations de recettes.</p> <p>La Régie sera titulaire d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.</p>

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

135	7.1	Budget principal – DM3	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au budget Principal 2016.
136	7.1	Budget Eau – DM2	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au budget Eau 2016.
137	7.1	Budget Assainissement – DM3	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au budget Assainissement 2016.
138	7.10	Fixation du tarif de stationnement	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents des présents et représentés rejette la proposition de gratuité de la première heure sur le parking gare nord (7 votes pour : B. Maisonneuve, C. Cloarec, F. Heulot, H. Utard, J. Coignard, N. Baudouin et P. Morin).</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, approuve la proposition de tarification du stationnement sur voirie applicable à compter du 25 août 2016 – P. Morin a voté contre.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de tarification ci-dessus pour le stationnement du PEM, applicable à compter du 25 août 2016.</p> <p><i>P. Méhaignerie remercie les commissions ayant travaillé sur le sujet du PEM et des tarifs et, compte tenu de l'importance de ce dossier, souhaite l'aborder sur ses multiples aspects. Le Pôle d'Echange Multimodal est l'un des 11 PEM prévus en Bretagne. La Ville a opéré un choix lourd mais stratégique pour le territoire dans la mesure où le transport et la mobilité constituent un enjeu absolument essentiel :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <i>Tout d'abord pour l'accès à l'emploi, car quotidiennement, si 7 300 habitants du pays de Vitré vont travailler dans le bassin rennais, dans le même temps, pratiquement autant d'habitants de ce même bassin rennais viennent travailler dans les entreprises implantées sur le territoire de la communauté d'agglomération.</i></li> <li>2) <i>Il en résulte qu'il s'agit d'un paramètre extrêmement important pour l'attractivité d'un bassin d'emploi.</i></li> <li>3) <i>La mobilité est l'un des éléments garant de la qualité de vie d'une population d'autant plus que l'accès par la voiture à Rennes, matin et soir, rallonge les délais.</i></li> <li>4) <i>Ensuite, la multi modalité encourage les modes de déplacement collectifs ce qui limite la pollution.</i></li> <li>5) <i>Elle permet aussi à beaucoup de ménages d'éviter l'acquisition d'un second véhicule automobile. Ceci n'est économiquement pas neutre pour le pouvoir d'achat des familles.</i></li> </ol>

6) Enfin, ce PEM en plein cœur de la Ville, par la simplicité et la facilité d'accès qu'il génère, doit dynamiser non seulement la gare, mais aussi les commerces et les activités tertiaires, et dans un 2ème temps le tourisme dans le centre ancien.

La négociation conduite il y a maintenant près de 7 ans, a permis d'arracher 2 arrêts quotidiens de TGV qui emprunteront la ligne historique dans chaque sens vers Paris même si la nouvelle Ligne à Grande Vitesse contourne la gare de Vitré.

L'ouverture d'une ligne nouvelle Rennes-Vitré-Laval-Angers, empruntant la virgule de Sablé, va porter à 29 le nombre de liaisons quotidiennes Vitré-Rennes, et à une vingtaine pour la liaison Laval-Vitré. La gare aura aussi 9 TER quotidiens vers le Mans.

La gare de Vitré enregistre une croissance du nombre de voyageurs de l'ordre de 7% par an. Cela avait conduit la SNCF il y a quelques années à souhaiter que la Ville réalise un parc de stationnement dimensionné pour l'avenir.

De même, Vitré croît et se développe, ceux qui lisent le journal peuvent s'en rendre compte. Dans cette dynamique, la vitalité commerciale du centre-ville doit être accompagnée par l'adaptation de l'offre de stationnement garante d'une accessibilité aisée aux services et aux commerces.

La création de la passerelle facilite la liaison Nord-Sud, y compris pour les 3500 scolaires au sud de la gare, et positionne les activités du centre culturel à proximité immédiate du centre-ville.

Les ascenseurs garantissent cette accessibilité pour tous, y compris pour les concitoyens à mobilité réduite, que ce soit du fait de l'âge ou d'un handicap physique, dès lors qu'ils ne sont pas saccagés, comme ils l'ont été quelquefois.

Les personnes qui les ont dégradés sont connues et il appartient désormais à la justice d'en tirer les conclusions.

Ce PEM, investissement important et de grande qualité, a impressionné les élus et techniciens participant jeudi à la RFID et vendredi dernier au séminaire interrégional des villes d'art et d'histoire, présidé par Martin MALVY.

Cependant, outre le coût d'investissement qu'il génère, il va représenter un coût de fonctionnement annuel d'environ 120 000 €, tel que figurant sur la diapositive qui vous est projetée. Aussi, il souhaite une présence humaine pour offrir un service de locations de véhicules sur site, tout en assistant et renseignant les usagers. Sur ce point, un cahier des charges sera défini en vue de la passation à venir, après mise en concurrence, d'un marché de prestation de service.

Se pose également la question de la gratuité, ou non, de ces 607 places de stationnement.

Après mûre réflexion et à l'issue de deux débats avec les habitants du quartier, il apparaît que la solution de la gratuité est la plus pertinente, dans la mesure où le stationnement n'excède pas 24 heures. Toute occupation au-delà de 24 heures sera payante, ce qui permet à ceux qui font quotidiennement des allers-retours vers Rennes et Laval, d'avoir la gratuité. Les avantages de la gratuité

sont tellement plus importants que les recettes générées.

*En proposant cela, il s'agit de rendre le PEM le plus attrayant possible pour atteindre les objectifs assignés.*

*Cette gratuité constitue d'ailleurs en elle-même un investissement pour le développement de notre Ville, de sa gare, de son centre-ville, et de tout le territoire de la communauté d'agglomération.*

*Parallèlement, il faut revoir la politique du stationnement en centre-ville. Le parking nord de la gare deviendra en partie payant pour assurer une fluidité des places à proximité immédiate des commerces et des services. Les usagers du centre-ville auront ainsi la certitude d'avoir toujours du stationnement pour un prix très réduit et de bénéficier de la gratuité pour peu qu'ils acceptent de faire moins de 300m à pieds.*

*B. Maisonneuve rappelle que le PEM est un parking de nouvelle génération qui doit répondre aux attentes des voyageurs en termes de mobilité, de confort et de sécurité. L'ouverture du PEM fin août va nécessairement impacté le schéma de déplacement de la Ville et à terme l'aménagement de l'espace public.*

*Les objectifs suivants ont fait l'objet d'une présentation auprès des deux commissions qui associent les vitréens, commerçants, résidents, associations de quartier et ont reçu leur aval.*

*- Maintenir l'habitat attractif en confirmant l'abonnement résident,*

*-Dissuader le stationnement lié au travail en centre-ville et le déporter vers l'extérieur,*

*-rendre lisible la tarification.*

*Il importe également de se donner du temps en raison de l'impact du futur B3000 sur les déplacements autour du PEM et de la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du forfait post stationnement.*

*Concernant le stationnement sur voirie :*

*- coût de la journée inchangé,*

*- gratuité entre 12h et 14h,*

*- période payante de 9h à 12h et de 14h à 18h,*

*- maintien des zones rouges pour peu qu'elles soient réellement contrôlées comme l'ont souligné les commissions extramunicipales, voire automatisées,*

*- maintien de la formule du stationnement résident,*

*- questionnaire sur une tarification artisan. Le débat sera relancé prochainement.*

*Il pose la question de la gratuité ou non de la première heure de stationnement sur le parking Gare Nord (jusqu'à la médiathèque), l'avis des deux commissions, sécurité affaires générales, et finances étant différents.*

*A. Charlot invite la population à s'approprier le PEM qui propose une offre de stationnement intéressante, non seulement pour les usagers du train mais aussi pour les vitréens souhaitant faire des*

courses. Elle souligne l'importance du plan de circulation et interroge sur la place du cycliste et du piéton dans la ville. Pour plus de lisibilité et de cohérence des tarifs de stationnement, elle se prononce pour un seul tarif sur l'ensemble de la voirie.

J.P. Lebry tient à remercier tous les acteurs ayant participé à la réalisation du PEM et plus spécifiquement, les services administratifs, juridiques, techniques, marchés et communication qui ont travaillé sur le projet, parfois dans l'ombre. S'il n'était pas favorable à l'origine à la gratuité du PEM, il reconnaît qu'elle est nécessaire pour le développement économique du territoire. Il juge également nécessaire l'appropriation de l'ouvrage par les vitréens pour ne pas qu'il soit à moitié vide et se prononce pour le caractère payant immédiatement du parking Gare Nord afin de favoriser l'attractivité du PEM et contribuer à son financement.

H. Utard rappelle les diverses alertes de P. Morin sur l'impossibilité de construire un équipement sans qu'il y ait des coûts de fonctionnement associés et s'étonne de la surprise du Conseil.

Il est favorable à la gratuité de la première heure mais souligne deux écueils à éviter : considérer la ville en plusieurs tranches sans vision d'ensemble et rechercher les évolutions souhaitables en regardant la situation actuelle sans considérer l'offre de stationnement future qui sera structurellement très différente de celle qui existe.

Il faut prendre en compte les différentes offres de stationnement qui ne répondent pas aux mêmes besoins : celles proches des commerces qui sont par nature très attractives mais limitées et ne coûtent rien à la collectivité et celles plus éloignées qui sont moins intéressantes mais beaucoup plus chères en fonctionnement.

Ces stationnements en centre-ville sont peu nombreux et il faut donc que les vitréens les utilisent à bon escient avec un esprit de responsabilité, en les libérant dès qu'ils n'en ont plus besoin.

Le parking Gare Nord correspond à un parking intermédiaire pour lequel il serait aberrant de ne pas récompenser les vitréens qui font l'effort de s'y garer en s'éloignant un peu du centre.

Si l'équilibre global n'est pas atteint, on peut augmenter le prix de chaque tranche de stationnement mise en place, mais vouloir équilibrer le projet en supprimant l'heure gratuite sur le parking gare Nord revient à déséquilibrer le rôle de chacun des parkings au sein de la Ville.

P. Méhaignerie considère que pour tous ceux qui viennent du Sud de la ville, il sera plus intéressant de se garer dans le PEM et marcher que de s'aventurer dans le centre-ville et tourner en rond.

B. Maisonneuve relève une distorsion, une rupture d'égalité entre les habitants du sud bénéficiant de la gratuité et ceux du nord qui, si le parking gare nord était payant, n'en bénéficierait pas.

J. Coignard s'interroge sur le coût du gardiennage qui n'est jamais évoqué, alors qu'il était prévu à l'origine.

A. Charlot et P. Méhaignerie informent qu'une présence sera assurée par le loueur de véhicules et de vélos qui sera retenu dans le cadre d'un marché de prestation qui reste à définir.

			<p><i>J. Coignard juge difficile de demander à un intervenant privé d'assurer une mission de gardiennage pour le compte de la ville.</i></p> <p><i>C.A. Chehabeddine demande les recettes estimées par l'augmentation de la première heure et ce qui sera prévu pour faciliter la circulation et le stationnement des vélos en centre-ville.</i></p> <p><i>B. Maisonneuve lui répond d'une part que la réflexion autour du vélo fait partie du projet d'aménagement urbain de la commission et, d'autre part, que le cabinet retenu pour travailler sur le plan de déplacement estime que les recettes pourraient être portées de 160k€ à 240k€, étant précisé que la majorité du stationnement acquitté dure moins de 2h (1h38 de moyenne).</i></p> <p><i>P. Morin s'interroge sur la nécessité de décider immédiatement de la gratuité de la première heure et estime cette délibération précipitée alors que la collectivité ignore où elle va.</i></p> <p><i>J.L. Veillé n'est pas favorable à la première heure gratuite. Les commerces pourraient ouvrir plus tard sur l'heure du midi pour améliorer leurs conditions d'accès.</i></p>
139	7.10	Admission en non-valeur de produits communaux divers	<p>Question retirée de l'ordre du jour.</p> <p><i>J. Coignard remarque que cette délibération a déjà été votée lors du dernier conseil (n°111)</i></p>
140	7.10	Mise à disposition des bobines de tickets d'horodateurs	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés, une voix contre et une abstention, approuve le partenariat publicitaire de la Ville avec la société J2L</p>
141	7.10	Mise à disposition gratuite du hall n°2 du Parc des expositions / MEEF	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés - Messieurs Maisonneuve et Morin se sont abstenus – de la mise à disposition du hall 2 du Parc des Expositions, pour le forum de recrutement organisé par la MEEF.</p> <p>La commission des Finances a émis un avis favorable.</p>
142	7.10	Centre Culturel - Tarifs complémentaires saison artistique 2016/2017	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des tarifs complémentaires de la saison artistique 2016/2017.</p> <p>Les commissions Finances et Culture ont émis un avis favorable.</p>
143	7.10	Mise à disposition gratuite de locaux / organisation d'élections primaires destinées à procéder à la désignation du candidat de chacun des partis politiques	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modalités d'intervention de la ville dans le cadre de ces élections primaires :</p> <p>Mise à disposition gracieuse de la halle sportive, ou à défaut de disponibilité, de la salle du Temple, prêt gratuit d'urnes, d'isoloirs ainsi que des tables et chaises indispensables à l'organisation du ou des bureaux de vote, possibilité d'utiliser les panneaux d'affichage publics de libre expression par les candidats, (aucun panneau spécifique ne sera posé par la Ville), pas de mise à disposition de personnel communal pour l'organisation du scrutin, pas de facturation des prestations de livraison des mobiliers par le personnel communal dans l'une ou l'autre de ces deux salles municipales.</p> <p><i>H. Utard souligne qu'il s'agit des mêmes conditions que celles retenues pour l'organisation des primaires qu'il a eu à organiser et il les approuve.</i></p>



			<p><i>P. Morin demande si ces conditions sont applicables dans l'hypothèse où l'organisation du vote n'est pas portée par un parti politique mais par un mouvement citoyen.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie rappelle l'instruction ministérielle qui ne concerne que les partis politiques mais n'est pas fermé sur le principe.</i></p>
144	7.10	Imputation de diverses factures en section d'investissement	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement.
145	5.6	Frais de transport et de séjour : mandat spécial	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder un mandat spécial au Maire, qui se rendra à Beauvais, accompagné du Directeur général, les 23 et 24 juin pour le congrès des Villes de France afin de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés.
146	7.3	Garantie d'emprunt Aiguillon Résidences – Construction de 7 logements en accession à la propriété	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder à AIGUILLON RESIDENCES la garantie de la ville sur un emprunt de 1 087 000€ auprès d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels. La garantie est sollicitée à hauteur de 100 %. La commission des Finances a émis un avis favorable.</p> <p><i>P. Lapause remarque qu'habituellement, la ville accorde une garantie à 50% aux établissements bancaires privés et 100% à la CDC.</i></p> <p><i>Toutefois, il s'agit d'un cas particulier car la garantie est limitée à une période courte de 5 ans et s'avère indispensable au bouclage du dossier.</i></p>
147	7.5	Subvention exceptionnelle « Festival un bout de monde »	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ pour accompagner l'association et lui permettre de pérenniser cet évènement pluridisciplinaire et multiculturel.
148	7.5	Attribution des subventions de sport de haut niveau	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution des subventions, à l'exception de Monsieur BOUVIER qui n'a pas pris part au vote.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 86 200€ pour l'Aurore basket,</li> <li>- 43 100€ pour l'ASV.</li> </ul> <p>Un premier acompte de 50 % sera versé le 1<sup>er</sup>.09.2016 et le solde le 1<sup>er</sup>.01.2017.</p>
149	7.5	Artothèque - Demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet artistique et culturel en zone blanche	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés pour solliciter la DRAC afin d'obtenir une subvention de 4 500€.</p> <p><i>C. Cloarec remarque que ce projet relève davantage de la compétence de Vitré Communauté que de celle de la ville.</i></p>
150	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<p><u>Pour information du Conseil</u></p> <p><i>H. Utard demande des précisions sur l'échéancier des travaux de l'OTSI. En effet, si la Ville et la Communauté souhaitent solliciter l'aide de l'Europe, il rappelle que les demandes de subvention ne sont pas recevables pour les projets déjà terminés.</i></p> <p><i>J.P. Lebry précise que ces travaux démarreront au début du mois</i></p>

			<p>de septembre</p> <p><i>P. Méhaignerie et H. Utard conviennent que ce dossier sera prochainement examiné par le Pays de Vitré.</i></p>
151	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	<p><u>Pour information du Conseil</u></p> <p><i>P. Méhaignerie évoque le contentieux Hervagault. Citant trois projets de densification sur des dents creuses Rue du Rachapt et Rue de Balazé qui améliorent le quartier, il relève que les opérations Bimby ne suscitent pas forcément d'opposition des riverains.</i></p>
152	3.1	Cession des emprises non bâties du site de la Mériaïs au Groupe Launay	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la cession du site de la Mériaïs au Groupe Launay pour un montant de cession envisagé à hauteur de 250 000€ net vendeur conformément à l'avis de France Domaines du 27 mai 2016 et des conditions de l'accord devant intervenir entre les deux parties.</p>
153	3.1	Cession des emprises bâties du site de la Mériaïs à Monsieur Corvaisier –	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la cession (portion de terrain non bâti – parcelle AM 660) à Monsieur CORVAISIER pour un montant de cession envisagé à hauteur de 50 000€ net vendeur conformément à l'avis de France Domaines en date du 27 mai 2016 et des conditions de l'accord devant intervenir entre les deux parties.</p>
154	3.2	Cession du site des archives municipales à Monsieur FERRE	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du constat de désaffectation de l'immeuble situé 11 rue de la Trémouille pour la partie précédemment affectée au service des archives municipales, du déclassement du domaine public vers le domaine privé de l'immeuble et des conditions de vente.</p>
155	5.7	Archives – choix du nouveau site, approbation de l'APS et du principe de création d'un futur service commun d'archives entre la Ville et la Communauté d'Agglomération	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la nouvelle implantation du service des archives, de l'Avant-Projet Sommaire, d'acter le principe de la création à venir d'un service commun d'archives entre la ville et la Communauté d'agglomération.</p> <p>A noter que le Conseil communautaire délibérera à ce sujet lors de sa séance du 27 juin et que la présente délibération ne saurait bien sûr préjuger de la décision des élus communautaires.</p>
156	7.2	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, approbation des tarifs 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation à l'unanimité des présents et représentés pour le maintien :</li> <li>- pour l'année 2017 des tarifs appliqués en 2016,</li> <li>- de l'exonération mise en place par la délibération du Conseil municipal du 30 Juin 2011 et les suivantes concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m<sup>2</sup> ; ainsi que les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes non scellées au sol est supérieur à 7 m<sup>2</sup> et inférieur ou égal à 12 m<sup>2</sup> ; la réfaction de 50 % du tarif de référence concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est supérieur à 12 m<sup>2</sup> et inférieur ou égal à 20 m<sup>2</sup>, l'exonération des pré-enseignes inférieures ou égales à 1,5 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- de l'inscription des recettes afférentes au budget 2017.</li> </ul> <p><i>J. Coignard regrette que la même année, trois taxes soient réclamées aux entreprises.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie et JL. Veillé les justifient à cause du précédent litige de 2009.</i></p>

157	8.3	Dénomination d'une nouvelle voie en prolongement de la rue Pierre Lemaître	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination de la nouvelle voie située dans le prolongement de la rue Pierre Lemaître.</p> <p><i>B. Maisonneuve et P. Méhaignerie soulignent l'absence de de nom de rue pour Edouard et Henri Noël, fondateurs des entreprises Noël, ni pour la fondatrice de l'outil en main.</i></p> <p><i>C. Tropée s'interroge sur l'appellation future du B3000, du PEM et de la passerelle.</i></p> <p><i>Les propositions des conseillers municipaux ou du CME peuvent être remises à la commission urbanisme compétente.</i></p>
158	3.3	Convention de location – Support de communications électroniques – Société TDF – Château d'eau Beaulieu	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du renouvellement de l'autorisation via un nouveau modèle de convention commun à l'ensemble des opérateurs.</p> <p><i>P. Méhaignerie déplore la couleur du château d'eau, vue de la passerelle.</i></p>
159	6.1	Validation du Plan Communal de Sauvegarde	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du Plan Communal de Sauvegarde.
160	9.1	Modification du périmètre des bureaux de vote	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification du périmètre des bureaux de vote, portant leur nombre à 14 au lieu de 12.</p> <p><i>Erreur matérielle dans l'annexe : Résidence de la Trémoille au lieu de l'école Pierre Lemaître comme centre de vote du bureau 4.</i></p> <p><i>H. Utard remarque qu'il n'y a toujours pas de bureau de vote au nord de la Ville ce qui illustre le manque de services publics dans ce secteur.</i></p> <p><i>C. Mouchotte souligne l'importance de faire appel à davantage d'électeurs pour les opérations de dépouillement.</i></p>
161	7.10	Signature d'une convention avec ENEDIS pour l'embellissement d'un ouvrage de distribution publique d'électricité Convention de partenariat entre la Ville, le C.C.A.S et ENEDIS	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention de partenariat.

### Questions diverses :

#### Départ de Nelly Beaudouin

P. Méhaignerie et A. Charlot remercient N. Baudouin pour sa présence régulière au conseil et aux commissions et lui souhaitent bonne chance pour la suite. H. Utard fait également part de son plaisir d'avoir travaillé avec N. Baudouin et souligne la sincérité de son engagement pour la Ville et la fidélité à ses valeurs et à l'intérêt général des vitréens.

#### Parcours Lumière

P. Méhaignerie souhaite que les élus réfléchissent au récit associé à la déambulation du centre culturel vers le cœur de ville. Tous les spécialistes soulignent que pour donner un sens, il faut un récit. L'histoire vitréenne est riche : l'ouverture sur le monde, la période du protestantisme, la révolution, Pierre-Olivier Malherbe, etc....

### **Centre de répartition électrique**

Inauguration le mardi 21 juin 2016 et invitation du conseil. P. Méhaignerie n'assistera à l'assemblée générale compte tenu du conflit en cours avec RTE portant sur la qualité de l'eau et rappelle que la collectivité demande un dédommagement devant le Conseil d'Etat.

### **Demande du dispositif Pinel**

P. Méhaignerie souligne l'importance de pouvoir bénéficier de ce dispositif, considérant les demandes de logement de qualité, notamment pour les cadres.

### **Fête de la Musique**

C. Tropée rappelle que la fête de la musique se déroulera le 21 juin, avec des concerts jusqu'à 1h du matin et annonce le lancement de la saison culturelle le 22 juin.

### **Inauguration de la piscine et de la base de loisirs**

Samedi 18 juin 2016 – organisée par Vitré Communauté.

### **Tour de France**

F. Heulot annonce de nombreuses manifestations en marge de la traversée de la Ville par le Tour de France le 4 juillet prochain.